

Sujet: Demande d'avis sur le projet de modification n°4 du PLU (relance)

De : BANBUCK Maritza - DDT 95/SAFE/PENB <maritza.banbuck@val-doise.gouv.fr>

Date : 08/11/2021 14:16

Pour : "lostuzzo.a" <lostuzzo.a@mairie-montsoul.fr>, LEDOUX Arnaud (Responsable pôle espaces naturels et biodiversité) - DDT 95/SAFE/PENB <arnaud.ledoux@val-doise.gouv.fr>

Bonjour Madame,

Je fais suite à vos deux courriers de relance concernant une demande d'avis sur la mise en compatibilité n°1 du PLU (réf. SB/al - n°758/2021) et une demande d'avis sur le projet de modification n°4 du PLU (réf. SB/al - n°759/2021).

Ces demandes sont centralisées par le service urbanisme et de l'aménagement durable (SUAD) de la DDT.

Pour la première demande, c'est-à-dire, la mise en compatibilité n°1 du PLU, notre service agriculture, forêt et environnement (SAFE) a émis un avis via la CDPENAF, commission au cours de laquelle ce dossier a été présenté (mail du 13/07/2021 : dossier de déclaration de projet "Résidence les Charmilles" (décision)).

Nous prenons connaissance de la seconde demande pour laquelle nous n'avons pas été consultés par le SUAD. Nous n'avons aucune remarque à formuler sur ce projet.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Bien cordialement

--

Maritza BANBUCK

Technicienne aménagement rural
Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement
des territoires/Pôle espaces naturels, biodiversité et publicité

5, avenue Bernard Hirsch CS 20105
95 010 CE RGY-PONTOISE CE DEX
Tél : 01 34 25 24 95 – (06 31 94 86 39 pro en télétravail uniquement)
<http://www.val-doise.gouv.fr>



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

Direction départementale
des territoires du
Val-d'Oise

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE FOSSES

TÉLÉPHONE : 01.39.91.05.36

TÉLÉCOPIE : 01.39.91.45.05

www.atainville.fr



MAIRIE D'ATTAINVILLE

95570 - 2 rue Daniel Renault

Attainville, le 29 octobre 2021

Mairie de Montsoult
21 rue de la Mairie
CS6008
95560 MONTSOULT

N/Réf : YC/LS/VB 21 081

V/Réf : SB/al - n°759/2021

MAIRIE DE MONTSOULT
REÇU LE

- 4 NOV. 2021

1943

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait part courant septembre de votre projet de mise en comptabilité n°1 et de la modification n°4 du PLU de votre commune.

Après examen du dossier, j'ai le plaisir de vous faire part de l'avis favorable de la ville sur ces deux projets.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire et par délégation,
Madame l'Adjointe au Maire,
Lina SCALZOLARO



21, rue de la mairie

95560 MONTOULT

Tél: 01 34 69 95 95

Mail: chainedevies95@gmail.com

MAIRIE DE MONTSOULT
REÇU LE
29 OCT. 2021
1293

MAIRIE DE MONTSOULT
Monsieur Le Maire Silvio BIELLO
21, rue de la Mairie

95560 MONTSOULT

V/Réf. : SB/al – n° 758/2021
SB/al – n° 759/2021

Montsoult, le 28 octobre 2021

Monsieur Le Maire,

Suite aux deux demandes d'avis, l'une portant sur la mise en compatibilité n° 1 du PLU,
l'autre sur le projet de modification n° 4 du PLU,

nous vous informons qu'à la majorité, le bureau Chaîne de Vies a émis des avis favorables pour ces deux dossiers.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président Chaîne de Vies, pour le bureau
Thierry PARENT



Service émetteur : Service santé environnement

Délégation Départementale du Val-d'Oise

Affaire suivie par : Astrid REVILLON
Courriel : astrid.revillon@ars.sante.fr / ars-dd95-se@ars.sante.fr
Téléphone : 01 34 41 15 62
Télécopie : 01 30 32 83 48

Réf : 21A0686 /21D 1194
PJ :

Objet: Réunion d'examen conjoint
Mise en compatibilité n°1 du PLU de MONTSOULT

La directrice de la délégation du Val-d'Oise
Agence Régionale de Santé

à

Monsieur le Maire
21 rue de la Mairie
CS 6008
95560 MONTSOULT

MAIRIE DE MONTSOULT
REÇU LE

27 SEP. 2021

1687

A l'attention de Mme Aurélie LOSTUZZO

Cergy-Pontoise, le 24 SEP. 2021

Par courrier réceptionné le 13 septembre 2021, vous m'avez invité à la réunion d'examen conjoint, au sujet de la demande mentionnée en objet. L'agence régionale de santé ne sera pas présente à cette réunion, toutefois, vous trouverez ci-dessous mon avis relatif à cette demande.

Après examen du dossier, je note que cette mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Montsoult concerne le projet de développement de l'EHPAD Les Charmilles, ainsi que la sécurisation des accès à l'école primaire Alphonse Daudet et à l'EHPAD Les Charmilles, rue Alphonse Daudet.

Au sein de l'EHPAD, il est envisagé la création d'un bâtiment (nouveau réfectoire inférieur à 400 m²) et d'une terrasse de 150 m². Des réaménagements sont également prévus à l'intérieur de l'EHPAD avec la création d'un pôle d'activités et de soins adaptées (PASA) en lieu et place du réfectoire actuel.

Rue Alphonse Daudet, il est prévu un aménagement de voirie afin de créer un nouvel accès pompier pour l'EHPAD et sécuriser l'entrée/sortie de l'école primaire voisine.

Ces projets nécessitent l'ajustement de la cartographie du PADD et la modification du plan de zonage. L'espace boisé du site est supprimé sur 0,2 hectares pour permettre la réalisation du projet. Le secteur est classé en zone naturelle dans le PLU ; il est proposé de classer cette parcelle en zone UE (zone d'équipement existante dans le PLU). Les espaces boisés classés du reste de la parcelle maintiennent l'occupation des sols et la protection du site.

Je vous indique que cette mise en compatibilité du PLU de Montsoult n'appelle pas d'observations de ma part. En conclusion, je donne un avis favorable à cette demande.

Toutefois, j'attire votre attention sur le développement de l'EHPAD, concernant la création d'un nouveau bâtiment pour le réfectoire et le PASA. Ces deux projets nécessitent une autorisation de l'ARS. Pour cela, l'EHPAD doit déposer un dossier de demande auprès du Pôle Autonomie de l'ARS - délégation départementale du Val-d'Oise. L'avis favorable donné pour la mise en compatibilité du PLU ne constitue pas une autorisation des projets de l'EHPAD.

Agence Régionale de Santé Ile-de-France
Pour la Directrice de la Délégation Départementale
du Val-d'Oise
L'Ingénieur Principal d'Etudes Sanitaires


Astrid REVILLON



PRÉFET
DU VAL-D'OISE

Liberté
Égalité
Fraternité

MAIRIE DE MONTSOULT
REÇU LE
17 NOV. 2021
2019

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France

Pontoise, le 15 NOV. 2021

MAIRIE DE MONTSOULT
Service urbanisme
21 rue de la Mairie
CS 6008
95 560 MONTSOULT Cedex

Unité Départementale du Val-d'Oise
N/Réf. : 2021-0657-CD
Affaire suivie par : Clémentine DRAPEAU

Objet : Modification n°4 du PLU de MONTSOULT

Réf. : Votre transmission du 21/09/2021

Madame, Monsieur,

Par mail en date du 21 septembre 2021, vous avez sollicité l'avis de l'inspection des installations classées dans le cadre de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montsoult.

Cette modification a pour objet la réalisation d'un pôle d'activités et de soins adaptés au sein de l'actuel EHPAD et permettra de sécuriser la rue Alphonse Daudet.

Ces modifications ne semblent pas relever des domaines ICPE, des sites et sols pollués, des stockages souterrains ou des risques miniers, nécessitant des dispositions en matière d'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'inspectrice de l'environnement

Signature numérique de
Clémentine DRAPEAU
clementine.drapeau
Date : 2021.11.10 17:36:04
+01'00'

Pour le préfet et par délégation,
Le responsable de l'Unité Départementale du Val
d'Oise

Alexis RAFA
alexis.rafa
2021.11.10
14:34:21
+01'00'